

T EMPS FORTS BASSE-NORMANDIE

Travail Emploi Formation

LES RECRUTEMENTS ET LES PRATIQUES D'EMBAUCHE en BASSE-NORMANDIE en 2008

La crise économique a stoppé net la croissance de l'emploi et la Basse-Normandie n'a pas été épargnée. Après 3 années où la croissance de l'emploi allait en s'accéléralant, l'année 2008 marque un retournement, avec un emploi salarié en baisse de 0,8%. Dans ce contexte, les embauches dans le secteur marchand ont régressé de 9,0% en 2008 par rapport à 2007. L'enquête "Mouvements de Main d'Oeuvre" qui couvre maintenant les "Très Petites Entreprises", a permis de recenser 132.000 recrutements en 2008, contre 145.000 en 2007, année de boom économique. Malgré son recul, l'intensité de l'embauche est plus importante dans les T.P.E. que dans les plus grandes unités : elles enregistrent 37,0% des embauches alors qu'elles pèsent pour 29,0% des effectifs employés. Quelle que soit la taille des établissements, les recrutements internes font toujours la part belle au C.D.D. à la signature du contrat, dans 3/4 des cas, mais en réalité une partie d'entre eux sont transformés en C.D.I. à la fin du C.D.D.. En 2008, ces C.D.D. transformés en C.D.I. ont été aussi nombreux que ceux signés en C.D.I. à l'arrivée dans l'entreprise, ce qui a doublé la mise en emplois que l'on peut qualifier de "durables". En finalité, en 2008, les embauches durables ont été aussi nombreuses que les embauches strictement temporaires dans les recrutements internes.

A ces deux pratiques d'embauche en interne, il faut juxtaposer la pratique d'embauche externalisée par les entreprises, celle du recours à l'intérim où le personnel utilisé est directement géré par les E.T.T. C'est à travers l'intensité des recrutements et les pratiques de gestion des embauches, entre embauche durable et embauche temporaire exclusive en interne et intérim en externe, que nous pouvons classer les secteurs d'activité de la région.

En 2008, le taux de rotation du personnel se réduit à 40%...

En 2008, l'emploi salarié a fait les frais de la crise économique et la Basse-Normandie a subi la crise comme toutes les régions. Le secteur marchand hors agriculture a perdu 4.500 emplois salariés (-1,3%). Dans ce contexte, les embauches ont davantage régressé (-9,0%) que les débauches (-3,0%) et les premières sont devenues moins nombreuses que les secondes, alors qu'en 2007, année florissante pour l'emploi, le constat était inversé. De mouvements de personnel plus faibles, il en est résulté un taux de rotation du personnel en baisse de 3 points par rapport à l'année 2007 (40% au lieu de 43%).

en 2008

* Enquête "Mouvements de Main d'Oeuvre" (hors intérim)

- pour **327.000 salariés** présents en moyenne sur l'année, il y a eu :
 - **83.000** embauches dans les Ets de 10 salariés et plus
 - **49.000** embauches dans les Ets de moins de 10 salariés
 - soit 132.000 au total**

* Les missions d'intérim (secteur privé) :

- pour **351.000 salariés** présents, il y a eu :
 - **456.000** missions d'intérim
 - soit l'équivalent de **14.400 emplois** en Equivalent Temps Plein

...et les recrutements portent sur 132.000 embauches pour le secteur marchand non agricole.

Elargie depuis 2007 aux établissements de moins de 10 salariés, l'enquête sur les mouvements de main d'oeuvre couvre maintenant un champ d'observation de plus de 325 000 salariés, alors que celui des établissements d'au moins 10 salariés ne couvre lui que 234.000 salariés, les T.P.E. de moins de 10 salariés, avec leurs 90.000 salariés, sont dorénavant incluses dans ce champ.

Les recrutements étudiés par l'Enquête "Mouvements de Main d'Oeuvre" en 2008, atteignent alors 132.000 embauches dont 83.000 pour les seuls établissements de 10 salariés et plus.

Le boum économique de 2007 avait, quant à lui, permis d'atteindre 145.000 embauches sur l'année.

Précisons que le taux de rotation du personnel reste

toujours plus intense pour les T.P.E. (52%) que pour les établissements de plus grande taille (35%), les mouvements de personnel ayant plus d'incidence relative sur les établissements de petite taille.

Le renouvellement de la main-d'oeuvre demeure beaucoup plus élevé dans l'agriculture et les services que dans les autres secteurs : le taux de rotation atteint 55% dans ces deux secteurs, 35% dans les commerces, 25% dans la construction et seulement 19% dans l'industrie. Au niveau plus fin, c'est dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, des services opérationnels (services de nettoyage, de gardiennage, de sécurité, de gestion des déchets ...) qu'il est le plus élevé (de l'ordre de 100%) et dans celui de la production des combustibles et carburants et de la construction navale qu'il est le plus bas (6%).

A l'entrée, toujours une forte majorité de recrutements en CDD...

Les recrutements se font toujours majoritairement en CDD à la signature du contrat de travail, même si en 2008, la proportion a baissé de 3 points en 2 ans, soit 76% au lieu de 79%, en raison d'une conjoncture moins propice à l'embauche.

... dont une part s'est transformée en CDI

Les sorties pour fin de CDD enregistrées dans les établissements sont généralement moins nombreuses que les entrées en CDD. Ce constat étant vérifié d'une année sur l'autre au niveau de chaque secteur, on peut en déduire que le volume des contrats signés en CDD et n'ayant pas pris fin dans l'année peuvent être assimilés à des contrats CDD transformés en CDI : les autres motifs de sorties ne les concernant pas directement puisque s'adressant aux salariés permanents.

Finalement, le mode de gestion interne de la main d'oeuvre, c'est-à-dire sans faire appel à un prestataire extérieur (Etablissements de Travail Temporaire), diffère entre les secteurs d'activité.

Les entrées et les sorties par motif en 2008

Les entrées et les sorties par motif en 2008

➤ Pour 100 entrées :

- 76 recrutements en CDD
- 24 recrutements en CDI

➤ Pour 100 sorties :

- 65 fins de CDD
- 17 démissions
- 4,5 licenciements autres qu'économiques
- 4 départs en retraite ou préretraite
- 4 fins de période d'essai ou fins de C.N.E.
- 2,4 licenciements économiques

L'industrie et la construction embauchent moins et recourent beaucoup moins fréquemment au CDD que les autres secteurs.

L'industrie et la construction embauchent deux fois moins que les autres secteurs car ils recourent aussi deux fois moins aux contrats à durée déterminée dans leur mode de recrutement. En plus, quand celui-ci est utilisé, il se concrétise fréquemment en embauche ferme : 1

fois sur 2 dans l'industrie et 2 fois sur 3 dans la construction.

A l'opposé, dans les services et l'agriculture, l'intensité de l'embauche est forte (57% par an), elle se fait 7 à 8 fois sur 10 en CDD et le CDD est rarement utilisé comme période d'essai (1 fois sur 4).

Les taux d'embauche en 2008 (%)

	Total	en CDD	dont en CDD transformés en CDI
Agriculture	57	40	11
Industrie	19	14	7
Construction	28	20	14
Commerce	35	26	9
Services	57	45	12
Ensemble	40	31	10

Cette forte fréquence d'embauche, plus précisément d'embauche en CDD, et dont la durée est généralement inférieure à un an, tient à deux raisons majeures, d'abord à la saisonnalité de l'activité agricole et à celle des activités de services fortement liées à l'activité touristique, mais aussi à un mode de gestion flexible de certaines activités de services pour des emplois peu qualifiés.

Pour la suite de cette analyse, nous utiliserons les termes suivants :

- l'embauche durable ou ferme pour la somme des "embauches en CDI à l'entrée dans les entreprises" et des "embauches CDD transformées en CDI" (en fin de CDD) ;
- l'embauche non durable ou exclusivement temporaire pour les CDD non pérennisés.

Le CDD temporaire et non pérennisé pour les activités tertiaires et l'agriculture... l'intérim pour les autres activités de production ...

Dans leur pratique de gestion du personnel, les établissements du tertiaire recourent fréquemment au CDD et il s'agit de CDD temporaire et non pérennisé, alors que

ceux de l'industrie et de la construction font plutôt appel à l'intérim pour répondre aux fluctuations de leur activité.

	Taux d'embauche global (1)	Taux d'embauche durable (2)	Taux d'embauche non durable ou temporaire (2)	Poids de l'intérim (en E.T.P.) (3)
Agriculture	57	28	29	2,1
Industrie	19	13	6	8,3
Construction	28	22	6	7,9
Commerce	35	18	17	1,4
Services	57	24	33	1,3
Ensemble	40	20	20	3,9

- (1) Fichier fusion EMMO-DMMO ; ensemble des embauches pour 100 salariés présents en début de période
 (2) Fichier fusion EMMO-DMMO ; embauches durables ou non durables pour 100 salariés présents en début de période
 (3) Fichier des ETT ; effectif en intérim (en ETP) à fin 2008/effectif ASSEDIC à fin 2008

Au-delà des fluctuations d'activité qui justifient, en partie, le recours à la flexibilité de l'emploi et à l'utilisation des contrats temporaires, il est aussi à noter que les secteurs qui utilisent le plus les contrats temporaires peuvent aussi être les secteurs qui embauchent le plus de manière durable, c'est le cas de certaines activités où la dynamique de l'emploi et/ou les besoins de remplacement sont porteurs d'une embauche sur le long terme. Le taux de recours à l'embauche non durable demeure le plus élevé dans les services (33%) et l'agriculture (29%), et conjointement celui de l'embauche durable est aussi nettement supérieur à la moyenne dans ces secteurs : 24% pour les premiers et 28% pour la seconde.

Le mode de gestion du personnel, en interne, pour les établissements industriels ou de la construction privilégie nettement l'embauche ferme et durable et son intensité est fonction de la dynamique de l'emploi et de la conjoncture les concernant. Le taux d'embauche global, et notamment le taux d'embauche durable, restent élevés dans la construction (respectivement 28% et 22%) et d'un niveau nettement supérieur à ceux de l'industrie (19% et 13%), la crise ayant touché pleinement cette dernière en 2008, alors que la première a préservé en partie son dynamisme, tout au moins en Basse-Normandie.

Autant d'embauches fermes que d'embauches temporaires en 2008.

Quelle que soit la taille des établissements, ce sont 132.000 recrutements qui ont été effectués sur l'année 2008, dont 65.000, soit 49% se sont concrétisés en embauches durables (recrutements directs à l'entrée en CDI ou en CDD transformés en CDI à la fin du contrat). L'intégration des T.P.E. dans le champ de l'observa-

tion augmente nettement la part des embauches fermes.

En 2008, la part des embauches fermes dans les T.P.E. est largement majoritaire (à 61%), alors que celle des établissements de 10 salariés et plus reste minoritaire (à 42%), part identique à celle constatée 2 ans plus tôt, en 2006.

Parmi les 10 secteurs à forte majorité d'embauches durables, 9 appartiennent à l'industrie et la construction et une seule aux activités tertiaires (activités immobilières). A l'opposé, parmi les 10 secteurs à forte majorité d'embauches temporaires, 8 sont des secteurs tertiaires et 2 des secteurs de production (édition-imprimerie et agriculture).

La prise en compte de l'importance du volume d'embauches, en le rapportant à l'effectif salarié présent dans chacun des secteurs, permet de classer les différents secteurs dans des groupes qui prennent en compte, à la fois deux critères, l'intensité de l'embauche et sa qualité - embauches fermes ou embauches temporaires (CDD temporaires ou intérim) -.

LES 10 SECTEURS A EMBAUCHES FERMES		LES 10 SECTEURS A EMBAUCHES TEMPORAIRES	
- TRES MAJORITAIRES -		- TRES MAJORITAIRES -	
• Equipement mécanique	85 %	• Services opérationnels	72 %
• Activités immobilières	85 %	• Edition, Imprimerie, Reproduction	70 %
• Industrie des produits minéraux	83 %	• Administration para-publique	66 %
• Pharmacie, parfumerie, entretien	82 %	• Santé et action sociale	64 %
• Industrie des composants électroniques	80 %	• Hôtels, restaurants	57 %
• Construction navale	79 %	• Activités récréatives, culturelles et sportives	55 %
• Construction	77 %	• Services personnels et domestiques	53 %
• Industrie du bois et du papier	77 %	• Commerces de détail	52 %
• Combustibles et carburants	77 %	• Agriculture	51 %
• Equipement élect(ron)ique	75 %	• Activités associatives	49 %

7 secteurs embauchent à la fois intensivement de manière durable et temporaire en utilisant exclusivement le CDD temporaire.

Sept secteurs d'activité se détachent de l'ensemble des secteurs par un taux nettement supérieur au taux moyen d'embauche de 40%. Pour ces 7 secteurs, le taux culmine à 114% pour les hôtels-restaurants et se limite à 45% pour le commerce de détail. Ces 7 secteurs dont 6 appartiennent aux activités tertiaires, et 1 aux activités de production (l'agriculture), privilégient l'embauche temporaire via le CDD, à l'embauche ferme. Ils sont à la fois les secteurs qui recrutent le plus intensivement de manière provisoire, mais aussi de manière durable. Par ailleurs, ils privilégient l'utilisation du CDD aux missions d'intérim pour répondre

aux besoins de flexibilité de gestion dus ou non à la saisonnalité. La saisonnalité prend sa pleine dimension dans les recrutements effectués par les secteurs comme l'hôtellerie-restauration et les activités récréatives, culturelles et sportives et à un moindre degré également pour les activités agricoles et le commerce de détail. Précisons que les T.P.E. (entreprises de moins de 10 salariés) jouent un rôle prépondérant dans les embauches de l'hôtellerie-restauration (68% du volume des embauches du secteur) et des services personnels et domestiques (76%).

	Nombre d'embauches en 2008	Taux d'embauche durable (%)	Taux d'embauche temporaire (%)	Poids de l'intérim (en E.T.P.) (%)
Hôtels-restaurants	18.100	49	65	0,6
Activités récréat., culturelles et sportives	5.100	39	48	0,4
Services personnels et domestiques	2.900	30	34	0,8
Agriculture	3.900	28	29	2,1
Services opérationnels	15.800	25	66	1,5
Santé et action sociale	22.100	23	40	0,3
Commerce de détail	16.000	22	23	0,9

9 secteurs embauchent avec une intensité moyenne en privilégiant l'embauche ferme

	Nombre d'embauches en 2008	Taux d'embauche durable (%)	Taux d'embauche temporaire (%)	Poids de l'intérim (en E.T.P.) (%)
Education	2.500	28	18	0,2
Activités immobilières	1.100	21	4	1,7
Activités associatives	3.400	20	20	0,4
Transports	3.600	20	10	3,7
Commerce et réparation automobiles	2.100	17	7	0,8
Commerce de gros	3.700	13	9	2,8
Conseil et assistance	4.100	13	8	2,2
Habillement, cuir	400	13	8	1,2
Activités financières	1.700	10	7	1,4

Neuf secteurs d'activité à taux de turn-over plus modéré que le groupe précédent embauchent néanmoins avec une certaine intensité et la majorité des embauches sont à caractère durable.

Les embauches temporaires sont généralement minoritaires dans ce groupe qui est composé essentiellement de secteurs tertiaires.

Les activités tertiaires, comme les activités associatives ou éducatives (centres de formation du secteur privé), recrutent davantage de manière purement temporaire que les autres activités tertiaires de ce groupe. Les activités liées aux transports (transports, garages

automobiles, commerce de gros), les activités immobilières et de conseil et assistance aux entreprises privilégient l'embauche ferme à l'embauche temporaire. L'intérim, quant à lui, demeure assez peu utilisé pour l'ensemble des activités de ce groupe, hormis toutefois pour les transports et le commerce de gros où il est utilisé modérément.

Pour ce groupe, les T.P.E. contribuent fortement au courant d'embauche principalement dans les activités immobilières (à 75%) et les commerces et garages automobiles (à 44%), elles sont moins prédominantes pour les autres secteurs de ce groupe.

4 secteurs embauchent avec une intensité moyenne en recourant, à la fois, à l'embauche ferme et à l'intérim.

	Nombre d'embauches en 2008	Taux d'embauche durable (%)	Taux d'embauche temporaire (%)	Poids de l'intérim (en E.T.P.) (%)
Construction	8.500	22	6	7,9
Équipement mécanique	1.400	15	3	8,8
Industrie de l'équipement du foyer	700	14	7	10,0
Équipement électri(on)ique	500	13	4	3,7

Quatre secteurs embauchent avec une intensité moyenne et combinent deux modes de gestion du personnel, à savoir l'embauche ferme (CDI ou CDD comme période d'essai) et un fort recours à l'intérim, le CDD temporaire étant peu utilisé. La distinction très nette entre les deux modes de gestion interne et externe est généralement la pratique des secteurs industriels, qui embauchent durablement en interne au bénéfice du

personnel non productif ou du personnel très qualifié et temporairement en externe pour du personnel productif au gré des fluctuations d'activité : l'intérim ayant été fortement utilisé jusqu'à l'été 2008 puis réduit face à la crise.

Pour ce groupe, les T.P.E. contribuent surtout au courant d'embauche pour le secteur de la construction (à 54%) et beaucoup moins pour les autres secteurs.

8 secteurs embauchent modérément en interne mais utilisent pleinement l'intérim comme mode de gestion externe

Les huit secteurs qui embauchent modérément en interne sont tous des secteurs industriels. Parmi ces secteurs, plusieurs sont plus ou moins liés à la filière automobile, l'industrie automobile stricto-sensu, la métallurgie, la chimie-caoutchouc-plastiques, et l'industrie des produits minéraux.

Beaucoup moins dynamiques en terme d'embauche interne, ces secteurs recourent essentiellement à une

gestion externalisée de leurs embauches en utilisant l'intérim de manière assez intensive et ceci malgré la chute de celui-ci en fin d'année 2008.

Les secteurs industriels présents dans ce groupe sont confrontés à une vive concurrence internationale et dans le contexte de crise intervenu en milieu d'année 2008, ils ont ajusté leur effectif à la baisse tant en interne qu'en externe.

	Nombre d'embauches en 2008	Taux d'embauche durable (%)	Taux d'embauche temporaire (%)	Poids de l'intérim (en E.T.P.) (%)
Pharmacie, parfumerie, entretien	200	10	2	19,0
Industrie des produits minéraux	300	9	2	10,6
Chimie, caoutchouc, plastiques	700	11	5	9,7
Industrie automobile	800	5	2	9,5
Industrie du bois et du papier	500	11	3	8,6
Métallurgie, transformation des métaux	1.400	11	4	7,9
Industrie des composants élect(ron)iques	400	7	2	6,7
Construction navale	200	6	1	4,3

Toutefois, comparé aux années antérieures, le poids de l'intérim est resté à son niveau le plus élevé pour l'industrie des produits minéraux (10,6% en E.T.P.) et surtout pour l'industrie pharmaceutique, de la parfumerie et des produits d'entretien où il atteint toujours une

intensité double aux secteurs précédemment cités (19%).

Pour ce groupe, le courant d'embauche provient à plus de 90% des entreprises de plus de 10 salariés.

2 secteurs utilisent à la fois les 3 modes de gestion du personnel, l'embauche ferme, l'embauche temporaire en recourant soit au CDD, soit à l'intérim.

	Nombre d'embauches en 2008	Taux d'embauche durable (%)	Taux d'embauche temporaire (%)	Poids de l'intérim (en E.T.P.) (%)
Industries agro-alimentaires	7.200	25	16	10,1
Edition-Imprimerie	1.200	10	23	3,3

Deux secteurs combinent les trois modes de gestion du personnel, à savoir le recrutement ferme, le CDD temporaire et l'intérim : les industries agro-alimentaires et l'édition-imprimerie. Dans les deux secteurs d'activité, l'utilisation combinée des deux modes de gestion temporaire (CDD et intérim) prédomine sur celle de l'embauche durable, les IAA utilisant davantage l'intérim

et l'édition-imprimerie le CDD non pérenne.

Plus de la moitié du courant d'embauche des industries agro-alimentaires provient des TPE (moins de 10 salariés) (à 53%) alors que la très grande majorité de celui de l'édition-imprimerie est engendré par les unités de plus grande taille (à 92%).

Rares sont les secteurs qui utilisent à la fois dans leur pratique d'embauche les deux modes de recrutement temporaire, le CDD et l'intérim :

- le 1er groupe à fort turn-over, utilise exclusivement le CDD temporaire
- le 2ème groupe privilégie l'embauche ferme mais recourt aussi au CDD temporaire avec moins d'intensité toutefois que le 1er groupe
- le 3ème groupe privilégie l'embauche ferme en interne et utilise pleinement l'intérim en externe
- le 4ème groupe embauche peu en interne et ajuste son effectif de production en recourant pleinement à l'intérim
- le 5ème groupe, composé de 2 secteurs d'activité, est celui qui s'affirme le plus dans cette conjugaison des 2 modes temporaires.

METHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 1 salarié et plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- **la Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO)** : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent ;

- **l'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO)** : chaque trimestre, la DARES interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 1 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif.

Le taux de sondage est différent entre les établissements de 10 à 49 salariés et les T.P.E. (moins de 10 salariés) :

- **pour les établissements compris entre 10 et 49 salariés**, le sondage porte sur un établissement sur cinq au niveau national. En Basse-Normandie, c'est un établissement sur deux qui est interrogé, la région bénéficie d'une extension de l'enquête inscrite au Contrat de Plan pour mieux appréhender les courants d'embauche dans les P.M.E. ;

- **pour les T.P.E. (établissements de moins de 10 salariés)**, le taux de sondage est limité tant au niveau national que régional pour des raisons qui tiennent au nombre important de T.P.E. et du coût qu'engendrerait un taux de sondage élevé. En Basse-Normandie, 1.400 établissements sont couverts par l'enquête, ce qui représente un taux de sondage de l'ordre de 5%.

L'évaluation des mouvements de personnel par secteurs d'activité et par familles professionnelles est alors extrapolée, à partir des réponses obtenues sur chacune des trois tranches de taille d'établissements.

Le champ des résultats obtenus est alors celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente environ 90% du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus, les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire.

Le nombre des entrées ou des embauches est défini comme la somme des entrées en CDI et en CDD, sans prendre en compte les entrées liées à des transferts entre établissements d'une même entreprise.

Pour une année donnée, le **taux d'entrée** (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) de l'année à l'effectif de début d'année.

Le **taux de rotation** est le rapport entre le flux moyen des entrées et des sorties et l'effectif moyen entre le début et la fin de l'année.

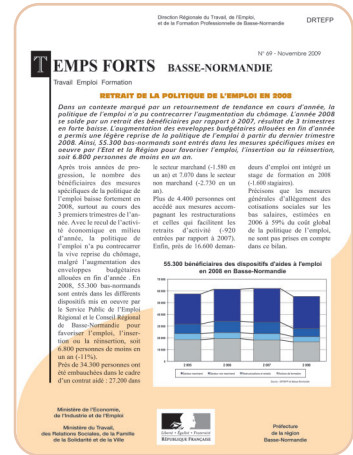
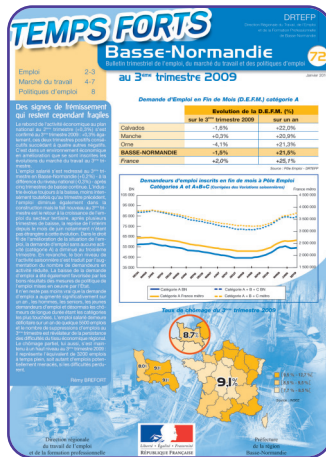
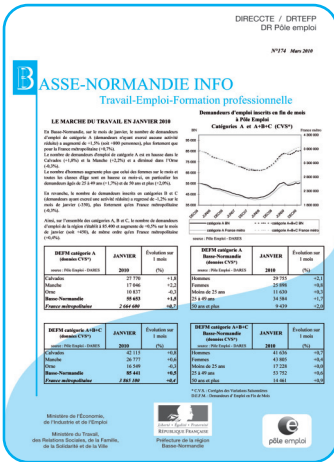
Les **embauches durables** comprennent les embauches en CDI à la signature du contrat et les embauches en CDD transformées en CDI à la fin du CDD. Le volume de ces dernières étant approché sur l'année par différence entre le flux d'entrées en CDD et le flux de sorties pour fin de CDD.

Le **taux d'embauche** total, durable et temporaire rapproche chaque volume d'embauche à l'effectif employé en début d'année, dans le champ des établissements de 1 salarié et plus assujettis à l'une ou l'autre des 2 enquêtes.

L'intérim, quant à lui, est évalué sur l'ensemble du champ du secteur privé, quelle que soit la taille de l'établissement, à partir des déclarations faites par les Etablissements de Travail Temporaire (ETT). Le volume de l'intérim est calculé en Equivalent Temps Plein (ETP) sur l'année et réparti selon les secteurs d'activité utilisateurs (NES 36).

Le **taux de recours** à l'intérim est le rapport entre le nombre d'intérimaires en E.T.P., divisé par la somme du nombre d'intérimaires en E.T.P. et du nombre de salariés en début d'année.

Les publications du SEPES

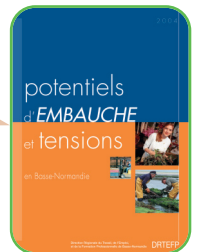
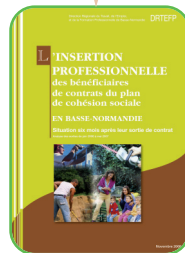
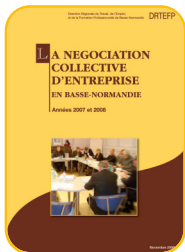


En un clin d'œil, les derniers chiffres disponibles sur le marché du travail en région (publication mensuelle)

Les tendances de l'emploi, du chômage, des politiques de l'emploi (publication trimestrielle)

Un thème par publication dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Analyses, synthèses, commentaires

Des publications périodiques (chiffres, analyses, synthèses) et des études approfondies sur des sujets d'actualité



Les productions du SEPES de la DIRECCTE sont disponibles sur le site suivant : www.travail-solidarite.gouv.fr/regions/basse-normandie